

IDENTITE DE L'ETUDIANT

Ecrire lisiblement

Nom : Régime : Externat
Prénom : Deuxième Prénom Demi-pension
Né(e) le : Sexe : Internat
A
Nationalité :

Tél portable : adresse mail :
Le cas échéant, adresse étudiante :
Etablissement fréquenté durant l'année 2018-2019 :
En classe de :
Si vous avez déjà obtenu votre baccalauréat, indiquez ci-après la série :

IDENTITE DU RESPONSABLE LEGAL

Ecrire lisiblement

Situation Des parents : Mariés/Pacsés Concubinage Célibataire Séparés/Divorcés Veuf/Veuve

En cas de divorce ou de séparation, merci de compléter le verso de cette feuille.

Nom, prénom du père :
Nom, prénom de la mère : Nom de jeune fille
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone domicile Tél portable père* : Tél portable mère*
Email père* : Email mère* :
Profession du père : Employeur :
N° téléphone (professionnel) :
Profession de la mère : Employeur :
N° téléphone (professionnel)
Nombre d'enfants :

*Champs obligatoires

Observations éventuelles des parents :

Signature du Père

Signature de la Mère

A, le

Cadre réservé à l'administration

Candidat reçu le :

Frais de dossiers (20 €) versés le :

inscrit(e) le :

SECOND PARENT

En application de la lettre du 13 octobre 1999 (B.O. n° 38 du 28-10-1999)

En cas de divorce ou de séparation, l'autre parent sur sa demande, peut recevoir les résultats scolaires de son fils ou de sa fille.

Merci de compléter les informations suivantes :

Identité du second parent

Monsieur

Madame

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et Commune :

Adresse mail :

Numéro de téléphone fixe :

Portable :

Profession :

Employeur :

Numéro de téléphone Professionnel :

Nombre d'Enfants :

PIECES A FOURNIR LORS DE L'ENTRETIEN

- 2 photos d'identité,
- **Photocopie** recto-verso de la carte d'identité de l'étudiant (ou livret de famille),
- Lettre de motivation,
- **Photocopie** des bulletins de Première et Terminale,
- **Photocopie** du dernier avis d'imposition sur le revenu (avis d'imposition 2018 sur 2017)
- Chèque de 20 euros de frais de dossier (non remboursable),
- Le cas échéant, photocopie du jugement en cas de divorce,
- **Photocopie** des notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat (ou du relevé de notes du baccalauréat si vous l'avez déjà obtenu.)